

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Février 1874.

Chronique générale.

La Presse publie cet entrefilet :

« Nous apporterons désormais plus de réserve dans les discussions relatives au septennat, parce que nous ne voudrions pas entraîner nos honorables contradicteurs dans une voie qui pourrait être dangereuse pour eux.

« Nous apprenons en effet que le cabinet est tout entier parfaitement décidé à faire tenter des poursuites contre les journaux qui se livreraient à des attaques contre le septennat et qui en contesteraient la légalité.

« Un vote solennel de l'Assemblée nationale, usant de son pouvoir constituant, a placé, durant sept années, l'autorité du maréchal de Mac-Mahon au-dessus des atteintes des partis et de toute contestation.

« Le gouvernement veut résolument faire respecter ce vote.

Il est vraiment heureux que la Presse se décide enfin à faire silence sur une question que la dernière circulaire de M. de Broglie a si malencontreusement soulevée. Mais l'on vous permettra de n'accepter point l'excuse que se donne la Presse pour opérer la retraite dont elle s'est fait elle-même une nécessité.

Quand elle menace de poursuites les journaux qui ne sont point de son avis, la Presse cherche simplement à se donner une contenance, car elle ne peut ignorer que ce sont précisément ses contradicteurs qui se tiennent dans la légalité.

Si la Presse en doute, elle n'a qu'à relire le texte même de la loi de prorogation. Elle y verra clairement que le septennat — comme M. de Broglie le confessait, du reste, avant sa circulaire — a été voté sous la réserve du vote des lois constitutionnelles.

Or, quant à ces lois, il a été entendu de même qu'elles pourraient — si l'Assemblée le voulait — remplacer la république transitoire, où nous sommes, par les institutions de la monarchie.

C'est tout ce qu'ont soutenu les journaux dont se plaint la Presse, et les tribunaux ne pourraient manquer de donner tort au gouvernement s'il lui prenait envie de vouloir empêcher cela.

On lit dans le Journal de Paris :

« On nous apprend qu'un député de la gauche serait en ce moment à Metz, spécialement chargé par ses collègues du parti radical de combattre la candidature de M^{rs} Dupont des Loges au Reichstag allemand.

« Cette nouvelle, si elle est vraie, et nous avons tout lieu de le croire, donnerait une triste idée du patriotisme de certains membres de la gauche. »

Ce patriote appartiendrait à l'école Schérer.

Le parti bonapartiste, déjà divisé par le prince Napoléon, est à la veille, dit-on, d'éprouver un nouveau et plus grave déchirement. Le jeune prince impérial, conseillé par quelques amis imprudents, voudrait, le 16 mars prochain, proclamer sa majorité

effective et en exercer le pouvoir. L'Impératrice, au contraire, croirait utile, dans l'intérêt même du jeune prince, d'en garder encore la tutelle. Si le prince persiste, il y aura d'un côté ses partisans, et de l'autre, ceux de l'Impératrice.

C'est l'influence bonapartiste, assure-t-on, qui aurait obtenu la disgrâce du général Pourcet.

Le prince Napoléon est arrivé à Milan samedi. Il va à Frangins prendre la princesse Clotilde. Le prince et la princesse retourneront ensuite à Paris, pour y demeurer définitivement.

Nous croyons savoir, dit l'Union, que le gouvernement allemand a soumis au gouvernement anglais des observations sur l'attitude de la presse catholique et des évêques catholiques de la Grande-Bretagne, et que la réponse du cabinet anglais n'a pas été de nature à encourager les prétentions de M. de Bismark.

La Chambre se préoccupe des élections partielles qui auront lieu, le 8 février, dans les deux départements de la Haute-Saône et du Pas-de-Calais.

De part et d'autre, le parti radical paraît devoir l'emporter. Mais la dernière de ces deux élections est surtout destinée à impressionner l'opinion à cause de son caractère particulier.

Ce sera, selon toute probabilité, une seconde édition de l'élection de Rémusat.

Comme M. de Rémusat, M. Brasme, candidat radical, est un esprit modéré, un caractère honnête, mais tourmenté par l'ambition.

Comme lui, il a commencé par rechercher l'appui du gouvernement et des républicains modérés.

Comme lui, il a vu son élection compromise par sa modération même.

Comme lui, il s'est jeté dans les bras du parti radical pour triompher à tout prix.

Et depuis lors tout annonce sa prochaine victoire qui complètera l'exactitude de notre comparaison.

On donne sur cette élection des détails piquants, quelquefois même comiques.

Dans la première période de sa candidature, alors qu'il voulait rester un député des centres, M. Brasme envoya, dit-on, au maréchal de Mac-Mahon un saumon monstre accompagné d'une lettre des plus orthodoxes.

Le secrétariat de la présidence répondit naturellement par un accusé de réception poli. Et l'ingénieux candidat crut rendre sa victoire inévitable en colportant ce précieux billet à la Châtre.

A sa grande surprise, cette preuve non équivoque du pouvoir ne produisit aucun effet.

Alors intervinrent, pour le consoler, les comités radicaux.

Laissez-nous faire, lui dirent-ils. La moindre recommandation venue de nous aura plus de crédit sur nos électeurs embrigadés que tous les billets parfumés des grands seigneurs de la présidence.

M. Brasme s'est laissé faire, et depuis lors il n'est plus question que de lui dans le département.

Nous savons de source certaine que la préfecture du Pas-de-Calais s'en est émue et a communiqué ses craintes au ministère de l'intérieur.

On nous annonce même (ceci sous toutes réserves) que le comité républicain conservateur qui avait d'abord patronné M. Brasme, vient de se dissoudre pour ne pas endosser la responsabilité de la nouvelle couleur que prend cette candidature.

C'est donc, à tous égards, une seconde édition de l'élection de Rémusat. Même aveuglement des hommes des centres en présence du radicalisme (comme il advint à M. de Rémusat, dans l'élection de Paris) ; même pacification sans scrupule avec les plus forts pour triompher à tout prix.

On ne remarque pas assez l'épouvantable symptôme moral que contient ce troisième fait.

Voilà des hommes modérés, honnêtes, qui par conséquent se rendent parfaitement compte des périls du radicalisme, et qui, par pure ambition, imposent silence à leurs convictions les plus intimes pour flatter les ennemis de leur pays, et couvrir leurs indignes desseins de l'estime publique qui entoure leur propre nom.

Pour devenir députés, ils deviennent, de gâté de cœur, les obligés des hommes de désordre.

Ces hommes sont assurément moins coupables qu'eux, car ils n'ont pas comme eux l'avantage d'avoir reçu une éducation honnête, propre à les éclairer sur la gravité de leur faute.

Il choisissent bien leur temps, en vérité, pour nous donner de pareils exemples !

C'est le 8 février qu'aura lieu l'élection, c'est-à-dire quelques jours avant l'interpellation de la gauche.

Pour lutter contre ce dernier assaut, le gouvernement aura besoin des efforts réunis du parti conservateur.

Est-il bien assuré de trouver tout ce dévouement au sein de la droite, au lendemain d'élections radicales reproduisant les scènes de l'élection Barodet ?

Est-il bien assuré que de pareils échecs ne le feront pas juger comme on jugea les républicains conservateurs de M. Thiers la veille du 24 mai ?

Que le gouvernement y regarde de près, et surtout qu'il se pénétre bien de ce principe qu'il a absolument besoin de la droite pour conserver sa majorité.

Nouvelles extérieures.

ITALIE.

Le télégraphe a signalé une lettre du général La Marmora, adressée à l'Opinione au sujet de son grand conflit avec M. de Bismark. Voici ce nouveau document qui est double, puisqu'il contient une lettre inédite et fort significative de M. d'Usedom :

Florence, 26 janvier 1874.

Monsieur le directeur du journal l'Opinione.

Ayant été informé des graves accusations qui ont été dirigées contre moi à la Chambre des députés de Berlin du 17 janvier courant, et des autres qu'on a ensuite répandues dans un grand nombre de journaux allemands, je vous prie de bien vouloir publier dans votre respectable journal cette déclaration de ma part.

Le prince de Bismark, en se défendant du reproche d'avoir un moment pensé à la cession d'un morceau quelconque du territoire allemand, qui lui a été adressé dans la séance du 16 janvier, affirmait que cette accusation n'était que l'écho d'une infâme

calomnie, ourdie à l'étranger dans le seul but de dénigrer sa réputation. Si la chose se fût arrêtée là, ma réponse aurait été très-facile. Comme je n'avais absolument rien affirmé, l'accusation de calomnie ne pouvait être dirigée contre moi.

Mais quant au général Govone, auteur du document qui avait servi de texte aux attaques de M. Mallinkrodt, tous ceux qui ont connu général, prématurément enlevé à l'Italie et également renommé pour sa valeur, pour sa capacité et son intégrité, savent que s'il a pu se tromper en attribuant à quelques expressions du ministre prussien un sens qu'elles n'avaient pas, il était certainement incapable d'altérer sciemment la vérité, ni d'inventer ou de répandre des calomnies sur le compte de qui que ce soit.

Mais le *Moniteur prussien* porte maintenant la question sur un tout autre terrain. Il s'agit de la note du comte d'Usedom datée du 12 juin 1866.

Si les accusations qui sont portées étaient vraies, ce document serait, comme les autres que contient mon livre : « Un peu plus de lumière sur les événements politiques et militaires de l'année 1866, » falsifié de fond en comble. Et la preuve du faux s'inférerait de ce que j'aurais mutilé cette note de façon à en changer entièrement le sens.

Résolu à opposer à la provocation inouïe du grand chancelier et de la presse officieuse allemande, le calme que je trouva dans la sécurité de ma conscience, je me bornerai à reproduire ici, intégralement, la lettre particulière que m'écrivait le ministre Usedom, en soulignant la partie que j'avais omise dans mon livre, par égard pour la personne qui y est nommée.

Voici la lettre entière :

« Florence, 12 juin 1866.

« Par un télégramme arrivé cette nuit, le comte de Bismark me fait savoir qu'il s'attend au commencement des hostilités dans peu de jours.

« Par rapport à l'affaire hongroise, « le » comte Czaky que vous m'avez adressé » dans le temps, et que j'avais à mon tour » recommandé au comte de Bismark, s'est » rendu dernièrement à Berlin, où il a » trouvé un très-bon accueil. »

« Le comte de Bismark m'ordonne en ce moment même de communiquer à Votre Excellence que le gouvernement est prêt à fournir une moitié des fonds nécessaires à l'affaire hongroise et slave si le gouvernement italien veut se charger de l'autre.

« On aurait besoin :

« 1° D'un million de francs pour le prime-
abord et les préparatifs ;

« 2° De deux millions pour le moment
d'une entrée en campagne effective de la part
des populations en question.

« Ce serait donc, pour chaque gouverne-
ment respectif, un million et demi.

« Le comte de Bismark, dans le cas que la proposition fût acceptée de la part du gouvernement italien, pour venir en aide à une entreprise aux deux pays, ne sait pourtant comment faire parvenir, avec la célérité nécessaire, ces sommes à leur destination.

« Il serait fort obligé à Votre Excellence, si elle voulait faire faire l'avance de la moitié prussienne par le Trésor italien, et je suis autorisé, dans ce cas, de donner promesse officielle du remboursement par mon gouvernement.

« Comme il y a dans le quadrilatère tant de régiments croates, je crois qu'il importerait beaucoup si on pouvait faire éclater le plus tôt possible un mouvement de l'autre côté de l'Adriatique. USEDOM. »

Or, si j'eusse été le promoteur de l'insurrection hongroise, le comte de Bismarck ne se serait pas plaint de moi au comte Baral, comme il résulte du passage du télégramme suivant du 15 juin (page 334 de mon livre) :

« D'un autre côté, je ne vous cacherais pas que j'aurais voulu voir accepter par le général La Marmora la combinaison qui, au moyen de quelques millions fournis en commun, nous aurait procuré une puissante insurrection en Hongrie. »

A quoi, je répondais le jour même :

« Quant aux Hongrois, il paraît qu'on ignore à Berlin que la Hongrie est presque dépourvue de troupes, et que, par conséquent, elle pourrait bien se soulever si elle y était disposée. »

Et si j'avais favorisé l'insurrection en Hongrie, on m'eût très-probablement épargné la Note d'Udedom du 17 juin, ayant pour but de m'imposer un plan de campagne dicté par les émigrés hongrois et fondé sur l'insurrection, que j'ai toujours combattu, comme il est connu de tous.

Comme ensuite, si je dois en croire le communiqué du *Moniteur prussien*, on serait arrivé jusqu'à demander à notre gouvernement si les documents que j'ai publiés se trouvent dans les archives du ministère, et à demander qu'en ce cas on procède à la confrontation du texte original et de ma contrefaçon supposée, je dois déclarer :

1° Que les documents en question n'étant pas des papiers d'Etat, mais des lettres ayant un caractère privé et confidentiel, ils ne peuvent se trouver au ministère des affaires étrangères ;

2° Que voulant, toutefois, rendre possible la confrontation à laquelle le *Moniteur prussien* semble faire appel, je dépose chez le notaire, docteur Pierre Fratocchi, en son étude, à Rome, rue Muratte, 20, où ils seront visibles pour ceux qui en feront la demande, les originaux des deux documents en question, c'est-à-dire :

1° La lettre particulière du comte d'Udedom, datée du 12 juin 1866 ;

2° Le rapport particulier du général Goyone, du 3 juin 1866.

Je fais ce dépôt pour répondre à une accusation publique, aussi grave qu'inattendue, non parce que j'ai besoin de me justifier devant mon pays, où tous, amis comme adversaires politiques, ont toujours rendu pleine justice à ma loyauté ainsi que me la rendront, je l'espère, tous les étrangers qui connaissent ma vie politique.

Agréé, monsieur le directeur, l'expression de ma profonde estime et de ma considération.

ALPHONSE LA MARMORA.

Assemblée nationale.

Séance du 31 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

M. Hervé de Saisy dépose un projet de résolution tendant à ce que l'Assemblée décide qu'elle commencera au plus tard le 1^{er} mai prochain la discussion du budget de 1875.

L'honorable membre demande pour sa proposition la déclaration d'urgence.

L'urgence, mise aux voix, n'est pas déclarée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux nouveaux impôts.

M. Lockroy dit qu'il y a contradiction entre la déclaration faite par M. le ministre des finances, lors du vote des premiers impôts, que ces charges seraient provisoires, et les déclarations qu'il a faites hier qu'il avait besoin de ressources permanentes. De plus, en demandant de nouveaux impôts, M. le ministre a oublié d'en démontrer la nécessité.

L'orateur déclare qu'il repousse en bloc tous les impôts proposés par la commission et par le gouvernement.

Le nouvel impôt sur les alcools aboutirait à un nouveau déficit. L'impôt sur la verrerie réduirait à la misère un tiers des ouvriers qui vivent de cette industrie.

L'impôt sur la petite vitesse les ruinerait toutes. L'augmentation du timbre des effets de commerce serait également très-onéreuse pour les affaires.

En frappant successivement tous les objets de consommation, on ne fera pas la richesse de l'Etat et on fera la misère du pays. M. le ministre des finances aime à dire qu'il faut prendre de l'argent là où il y en a ; c'est avec ce raisonnement qu'au moyen âge on dépouillait les israélites. Mais on prend l'argent là où il n'y en a pas, l'on ménage la

richesse. Ce système suffira à l'histoire pour flétrir l'aristocratie financière qui nous gouverne.

On remplacerait utilement les 68 millions d'impôts nouveaux, soit par la révision du cadastre que propose M. Lanet, soit par la combinaison de M. Léon Say, soit en favorisant par diverses mesures l'affluence des capitaux dans les caisses d'épargne. Pour pourvoir aux nécessités d'une période de crise, il faut des moyens temporaires et exceptionnels, non des impôts permanents.

Le déficit auquel il faut faire face a été créé volontairement par la reprise des paiements aux compagnies de chemins de fer ; qui trouvent ainsi le moyen de faire leurs affaires aux dépens de l'Etat.

Pourquoi le gouvernement favorise-t-il ainsi les grandes compagnies, au lieu de réviser les traités, comme il le pourrait ? Le développement industriel et commercial de ce siècle a substitué à l'ancienne aristocratie une aristocratie financière qui tend à gouverner et à exploiter la société moderne. On accable d'impôts le paysan, on réduit l'ouvrier au chômage pour entretenir une féodalité bourgeoise. (Réclamations à droite.)

M. le président dit qu'on ne peut accuser la commission, le gouvernement, l'Assemblée, qui s'occupent si patriotiquement des intérêts de toutes les classes de la société de vouloir réduire les ouvriers au chômage dans l'intérêt d'une aristocratie financière. Il invite l'orateur à expliquer ses paroles.

M. Lockroy déclare qu'il n'a pas à les retirer. (Cris : A l'ordre !)

M. le président rappelle M. Lockroy à l'ordre.

M. Lockroy ajoute qu'il retrouve dans toutes les lois de l'Assemblée la même tendance : dans la commission des lois constitutionnelles, de quoi s'occupe-t-on ? D'assurer la prépondérance de la classe oisive et spoliatrice.

M. le président dit que de telles paroles constituent une excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres. Il invite l'orateur à les expliquer.

M. Lockroy déclare que la classe dont il a voulu parler est assez désignée, et qu'il n'a rien à ajouter.

M. le président rappelle M. Lockroy à l'ordre une seconde fois, avec inscription au procès-verbal.

M. Lockroy ajoute qu'avec un pareil système, on prépare et on excuse d'avance les mouvements révolutionnaires et tous les excès : les révolutions viennent à leur heure, mais elles sont toujours ce qu'on les a faites ; elles sont injustes, parce que les gouvernements ont méconnu la justice ; elles sont implacables, parce que les gouvernements ont méconnu la pitié. (Exclamations.)

M. le président dit que ces dernières paroles paraissent à beaucoup de membres constituer un appel à la révolte. (Oui ! oui ! à droite.)

M. Lockroy déclare qu'il proteste énergiquement contre cette interprétation. Loin de vouloir provoquer les révoltes, il voudrait les prévenir.

M. Dufournel dit qu'à entendre ces imprécations contre les riches, il semblerait que, selon la doctrine de M. Proudhon, ce que l'un gagne l'autre le perd. Il n'en est rien : toutes les fois qu'un homme s'enrichit, il augmente la fortune publique dans une proportion beaucoup plus considérable encore que la sienne.

L'orateur cite l'exemple d'un meunier de Haute-Saône qui est devenu très-riche, à force de travail et d'économie ; mais chaque bénéfice qu'il faisait produisait pour le pays un bénéfice dix-sept fois plus considérable. Voilà ce que n'apercevaient pas les imbéciles et les fainéants qui déblatéraient contre lui.

L'argent ne fait que passer dans les mains de ceux qui le gagnent, et par l'effet du crédit et de la représentation fictive des valeurs, la même somme d'argent peut appartenir en même temps à des milliers de personnes. Mais si l'on touche au mécanisme de cette circulation, on détruit toutes ces valeurs, et l'on ne laisse subsister que la somme d'argent matérielle dont la valeur ne représente pas la millième partie des fortunes qu'elle entretenait.

Tous ces imbéciles, fainéants, démagogues, qui accusent le capital d'exploiter le peuple, sont au contraire ceux qui exploitent le peuple, puisqu'ils consomment toujours sans rien produire.

L'orateur cite encore une usine de la Haute-Saône qui fait gagner au pays cent cinquante mille fois l'impôt du sol. Que les adversaires du capital en fassent donc autant ! (Vifs applaudissements à droite.)

M. le comte Benoist d'Azy, rapporteur, après s'être associé aux idées émises par l'honorable préopinant, soutient le travail de la commission, qui a apporté dans l'étude des nouveaux impôts le plus

grand zèle et a droit à toute la bienveillance de l'Assemblée.

Elle fournira, à l'occasion des amendements et des articles, toutes les explications qui paraîtront utiles.

M. Dréo dit qu'il s'intéresse comme M. Dufournel à l'homme qui fait sa fortune par le travail et l'économie, et c'est précisément pour cela qu'il combat les nouveaux impôts qui feront obstacle au travail.

Le timbre des effets de commerce a déjà subi une augmentation considérable.

Quant à l'impôt sur la petite vitesse, c'est l'impôt sur les matières premières, transformé et aggravé. En effet, l'impôt sera établi suivant les tarifs de transport, qui ne sont pas proportionnels à la valeur.

Il ne frappera qu'une fois les marchandises qui vont directement du lieu de production au lieu de consommation, et frappera plusieurs fois les marchandises soumises à plusieurs transports. On atteindrait ainsi l'exportation, qui est le premier élément du rétablissement de nos affaires.

L'orateur s'élève ensuite contre l'impôt sur le sel, qui est une véritable capitation ; et qui est condamné par les plus hautes autorités.

La charge sera accablante pour l'ouvrier des villes et surtout pour le petit cultivateur. Est-ce parce qu'ils ne se plaindront pas qu'on doit les charger sans mesure ?

Quant aux ressources nécessaires, on les trouverait dans l'augmentation des droits de succession que propose l'amendement de M. Méline, ou dans l'impôt sur le revenu, ou dans l'impôt sur le capital, que propose M. Pascal Duprat, ou, enfin, dans la combinaison de M. Léon Say.

Il faut s'engager dans une voie nouvelle pour faire face à des exigences nouvelles.

La clôture est demandée.

M. Germain la combat, et demande la remise à lundi.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Chronique locale et de l'Ouest.

Au moment où nous mettons sous presse, nos concitoyens se rendent en grand nombre à l'église Saint-Pierre pour assister au service de quarantaine pour le repos de l'âme de l'ancien curé de cette paroisse, le vénérable abbé Fourmy.

L'raison funèbre sera prononcée par M. l'abbé Peltier, vicaire de la cathédrale d'Angers, élève de M. Fourmy.

Après une maladie de quelques jours, M. le docteur Bineau vient d'être enlevé à sa famille et à ses nombreux amis.

Doyen des docteurs de notre ville, M. Bineau a eu une existence des mieux remplies. Fixé parmi nous depuis plus de quarante-cinq ans, il a été, pendant de longues années, médecin des hospices de Saumur, membre du conseil municipal, et s'est toujours acquitté de ses fonctions avec un zèle et un dévouement qui l'ont rendu sympathique à tous et lui ont mérité la croix de la Légion-d'Honneur.

Les obsèques de M. Bineau auront lieu demain mercredi, à onze heures, dans l'église Saint-Pierre, sa paroisse.

La femme Gourdin, la célèbre tireuse de cartes et de gros sous du père Blain, du Coudray-Macouard, a été condamnée vendredi, par le tribunal de police correctionnel de Saumur, à un an de prison, 50 fr. d'amende et aux frais.

Elle va pouvoir méditer à son aise sur les moyens de perfectionner son système d'extraction de... trésor.

Arrestations importantes

AU MANS.

Vers la fin du mois d'août et au commencement du mois de septembre dernier, les journaux de Bordeaux signalèrent, à différentes reprises, l'existence dans cette ville d'une bande de malfaiteurs parfaitement organisée.

Tous les matins, la police recevait de nouvelles plaintes. Tantôt, c'était une maison de campagne, située aux environs de la ville, qui avait été dévalisée ; tantôt, il s'agissait d'un des magasins du centre, dont la devanture avait été fracturée et les marchandises enlevées ; quelquefois même, c'étaient des attaques nocturnes dirigées soit contre des piétons, soit contre des voitures.

Une surveillance des plus actives ne cessait d'être exercée ; mais, néanmoins, les bandits continuaient leur œuvre, et chaque jour de nouveaux crimes venaient s'ajouter à la liste déjà trop longue de tous ceux que l'on avait signalés.

Le 5 septembre, enfin, ne se sentant plus suffisamment en sûreté dans la ville, ils se résolurent à la quitter, mais non sans avoir auparavant tenté une nouvelle expédition.

Au coin des rues Sainte-Catherine et Labirat, dans la maison de M. Lobis, fabricant de chaudronnerie, s'était établi, il y a quinze jours à peine, un jeune bijoutier du nom de Dagron.

Evidemment, les voleurs savaient qu'il sortait le soir, vers dix heures, après la fermeture du magasin, et qu'il rentrerait au bout d'une ou deux heures, pour aller se coucher dans un petit appartement ménagé derrière ce magasin. Le moment propice était donc entre dix et onze heures, et c'est celui que les voleurs choisirent ; malgré les difficultés que devait présenter leur entreprise, étant donnée l'heure peu avancée de la nuit.

L'expédition fut menée bon train, et aussi audacieusement que possible.

Mais, vers dix heures et demie, M. Lobis, passant dans la rue, s'aperçut que la porte du magasin de M. Dagron n'était pas fermée.

Quelque peu étonné et peut-être flairant des voleurs, il pénétra dans la boutique, et put constater que la razzia avait commencé.

Il s'avança et voulut mettre la main sur un des filous, — ils étaient deux, mais en un clin d'œil l'autre se jeta sur lui, un revolver au poing, fit feu à bout portant et manqua heureusement son coup.

M. Lobis parvint à se dégager de la double étreinte où il était pris, et les voleurs eurent le temps de s'enfuir.

Aux cris de M. Lobis, quarante personnes accoururent et se jetèrent sur les traces des malfaiteurs. Ceux-ci, pour protéger leur retraite, déchargèrent en avant et en arrière quatre ou cinq coups de revolver qui n'atteignirent personne.

Mais néanmoins l'hésitation causée dans la foule, par la vigoureuse défense de ces deux bandits, leur permit de jouer des jambes et de disparaître.

Les pertes éprouvées par M. Dagron s'élevaient à environ 6,000 fr. En dehors de l'argent qui se trouvait dans la caisse, une certaine quantité de montres, de chaînes, de bracelets, etc., etc., avait été enlevée.

Le vol de Bordeaux, moins peut-être par son importance que par la hardiesse de ses auteurs, fit un certain bruit. On en parla pendant trois jours, puis on n'y pensa plus.

La police seule veillait. Les recherches faites à Bordeaux n'ayant amené aucun résultat, le signalement des deux voleurs, donné fort exactement par M. Lobis, fut envoyé à tous les parquets de France, et on attendit.

Le prologue se termine là. Voilà le dénouement.

Il y a trois mois environ, un individu, se donnant pour commis-voyageur, vint s'installer, dans une maison meublée située rue Godard, 4, au Mans.

Il était accompagné d'une femme qu'il présentait comme étant la sienne, et d'un boule-dogue de fort méchant caractère.

Rien dans les allures de l'homme n'indiquait un malfaiteur. Ses fréquentes absences elle-mêmes n'éveillaient aucun soupçon, étant donnée sa profession de commis-voyageur.

Se rendit-il coupable soit dans notre ville, soit aux environs, de nouveaux méfaits ? C'est ce que l'enquête nous apprendra. Toujours est-il qu'aucune plainte ne fut dirigée contre lui, et que personne ne s'inquiéta de ses actes.

L'impunité le rendit audacieux. Pendant un certain temps, il avait eu soin de ne sortir que le soir. Cette précaution lui parut bientôt puérile, et c'est en plein jour qu'il alla vaquer à ses affaires.

Samedi, vers trois heures, il se trouvait sur la place des Jacobins, au milieu du marché aux chevaux, dévisant avec celui-ci, avec celui-là, dans l'intention, dit-on, d'acheter un cheval.

Un agent de police en bourgeois, appartenant, croit-on, à la police de Bordeaux, crut le reconnaître. Il prévint le commissaire central, qui donna l'ordre à deux ser-

gents de ville d'amener immédiatement l'individu soupçonné.

Ceux-ci se dirigèrent vers lui, et comme après tout on n'avait aucune preuve positive contre lui, ils se disposèrent à lui transmettre purement et simplement l'ordre qu'ils avaient reçu.

Mais la vue du képi galonné épouvanta le malfaiteur; et, dans le fol espoir de s'échapper comme il l'a fait à Bordeaux, il braqua sur les deux agents un revolver tout chargé qu'il tira de sa poche.

Les deux sergents de ville, qui marchaient l'un à côté de l'autre, se séparèrent aussitôt et s'élançèrent sur lui de deux côtés différents.

Malheureusement, bondissant avec une merveilleuse agilité, il passa entre eux deux et prit la fuite. Alors commença une véritable course au clocher.

Le malfaiteur, — toujours suivi par les agents et par une foule considérable qui criait : « Au voleur ! à l'assassin ! » — monta l'escalier monumental, traversa la place Saint-Michel, la place du Parvis, descendit l'escalier des Pans-de-Gorron, enfla la rue de Gourdain et s'élança pour traverser le Pont-Yssoir.

Jusqu'à là, la vue du revolver avait suffi pour écarter tous ceux qui auraient eu quelque velléité d'arrêter le bandit. Mais, sur le Pont-Yssoir, il se croisa avec un sergent de ville.

Celui-ci, sans se soucier des menaces que proférait l'individu, s'élança sur lui.

Se voyant sur le point d'être pris, le malfaiteur déchargea son arme. L'agent n'eut que le temps de se baisser pour éviter la balle.

Lorsqu'il releva la tête, l'assassin avait repris sa course.

Dans l'espoir de gagner la campagne, il avait suivi le quai du Port-à-l'Abbesse et de là avait gagné la digue du Pré, se dirigeant en droite ligne vers le Grand-Cimetière, — toujours suivi des agents et de la foule.

En arrivant à la porte du cimetière, il voulut s'élançer vers la gauche, mais, apercevant plusieurs individus qui arrivaient de ce côté et prévoyant qu'il allait se trouver cerné, il préféra se jeter résolument dans le cimetière.

Le gardien, M. Manguin, et une autre personne dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, qui étaient accourus en entendant crier « au voleur, » se jetèrent sur lui. L'assassin leur déchargea presque à bout portant deux coups de revolver, qui heureusement ne les atteignirent pas.

Sans se laisser intimider, M. Manguin et la personne qui l'accompagnait empoignèrent le forcené, et, malgré sa vive résistance, parvinrent à le maintenir jusqu'à l'arrivée des agents.

L'assassin fut désarmé et solidement attaché, puis ramené au milieu d'une foule immense au poste de la mairie. Là, on lui fit subir un premier interrogatoire.

L'individu, malgré le signalement imprimé envoyé par le parquet de Bordeaux, qu'on lui mit sous les yeux, nia avoir jamais été dans cette ville.

Il refusa toutefois de dire son nom, ou plutôt il en donna plusieurs dont aucun, sans doute, ne lui appartient réellement.

Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il est d'origine italienne. Des lettres trouvées dans ses poches ne laissent aucun doute à cet égard.

En outre du revolver grand modèle dont il était armé, et qui est probablement celui dont il s'est si bien servi à Bordeaux, on a saisi dans ses vêtements une somme de 4,247 fr., ainsi qu'une montre et une chaîne en or provenant sans doute du pillage du magasin de M. Dagron.

Sa concubine a été arrêtée à son domicile, rue Godard. On l'a trouvée en possession d'une somme de 4 ou 1500 francs en or.

Enfin, deux autres individus, dont nous ignorons les noms, mais qui avaient de fréquents rapports avec le ménage interlope dont nous venons de parler, ont été également mis à la disposition de la justice. On a trouvé sur l'un d'eux un couteau-poignard qu'il cachait sous sa chemise.

On pense que l'intention du bandit italien arrêté samedi était d'organiser au Mans une bande de malfaiteurs semblable à celle qu'il commandait à Bordeaux.

Quoique ce récit soit déjà bien long, nous ne pouvons le terminer sans féliciter M. Manguin, les agents de police et toutes les personnes qui ont contribué à cette arresta-

tion du courage dont ils ont fait preuve en cette circonstance.

Le Journal d'Angers, auquel nous empruntons les lignes qui précèdent, complète ainsi ses renseignements dans son numéro d'hier :

L'étonnement d'Ali-Baba pénétrant dans la caverne des quarante voleurs, et constatant que des richesses immenses y étaient enfouies, n'égalait certainement pas la stupéfaction du commissaire central et de ses agents, lorsqu'ils commencèrent leurs perquisitions dans le refuge de la rue Godard.

On croyait avoir mis la main sur un voleur — voire même un assassin — d'une espèce dangereuse; on parlait d'une bande de malfaiteurs qu'il voulait organiser, et on faisait sonner bien haut les 3 ou 4,000 francs que l'on avait saisis.

Qu'était-ce cela? Une misère, une bagatelle, de l'argent de poche pour vivoter quelques jours.

L'italien avait une réserve et même une fort jolie réserve. Sans parler de ballots de marchandises de toute espèce, soieries, velours, foulards, paletots, robes, châles, etc., etc.; d'un coffret rempli de bijoux et de diamants, on a saisi chez lui cinq cent mille francs environ de valeurs et de titres.

Dans une caisse spéciale et soigneusement fermée, on a découvert toute une collection d'outils, tels que messeigneurs, rosignols, pinces, etc., etc. Il y en avait de toutes les formes et de toutes les grandeurs.

Les systèmes les plus perfectionnés y étaient représentés par leurs plus nouveaux spécimens.

Nous signalerons, entre autres, un levier — à l'usage sans doute des devantures de magasins en fer — avec lequel il n'eût pas été bien difficile de faire sauter la porte de la cathédrale.

Le chapitre des armes était également fort soigné. A côté d'un nombre respectable de revolvers, de pistolets, de couteaux et de poignards, se trouvaient des casse-tête, des coups-de-poing et un assommoir d'un travail tout particulier.

Le tout était gardé par un énorme molosse, de taille à étrangler une demi-douzaine d'individus, s'ils s'étaient présentés sans défiance dans ce repaire de bandits.

Nous avons dit déjà que l'on était loin d'être fixé sur l'identité des individus arrêtés. Voici, toutefois, d'après leurs dernières déclarations, quels seraient leurs noms et qualités.

Le chef de la bande, celui qui habitait la rue Godard, s'appellerait Nonasco, Joseph, dit Sciacola, Jean. Il serait né, le 17 janvier 1842, à Cavalsimaggiore, en Italie.

Sa concubine, également italienne, aurait pour nom : Angela Dorien. Elle serait âgée de 30 ans et exercerait la profession de marchande de mouchoirs.

Le complice de Nonasco, qui s'est laissé pincer en même temps que son chef, s'est déclaré Alsacien. Il serait né à Strasbourg le 1^{er} novembre 1824, et s'appellerait Joseph Rieffel.

Sa femme qui, d'après sa déclaration, l'aidait dans son commerce de marchand colporteur, a été arrêtée comme lui et mise également à la disposition de la justice.

L'arrestation de Nonasco et sa vigoureuse défense ont fait au Mans un bruit énorme, et, comme il arrive toujours en pareille circonstance, il se trouve à chaque moment une foule d'individus qui prétendent avoir été les premiers à mettre la main au collet de l'assassin.

Des renseignements que nous avons pris, il résulte que quatre personnes seulement ont pris une part vraiment active à l'arrestation.

Ce sont :

1^o Le brigadier Perdoux, qui a abordé Nonasco sur la place des Jacobins et sur lequel le bandit a tout d'abord braqué son revolver;

2^o L'agent de police Renaud, qui a tenté d'arrêter Nonasco sur le Pont-Yssoir et qui a essuyé le feu de son arme;

3^o et 4^o MM. Manguin et Macureau, employés au Grand-Cimetière, qui, après avoir vu Nonasco tirer sur eux deux coups de revolver, l'ont courageusement arrêté.

Nous rectifierons, en outre, une erreur qui s'est glissée dans notre compte-rendu d'hier. Ce n'est pas sur la dénonciation d'un agent de police que M. le commissaire central a donné l'ordre de faire arrêter Nonasco, mais simplement sur l'avis d'un de nos

compatriotes, établi à Bordeaux depuis quelques années.

Au dernier moment on nous apprend que l'inventaire général des objets trouvés chez Nonasco, donne un total de 155,000 fr. (cent cinquante-cinq mille francs.)

P. S. — Deux nouvelles arrestations ont été opérées dimanche matin à dix heures. Pour des raisons que nous expliquerons ultérieurement à nos lecteurs, nous croyons devoir provisoirement nous abstenir de tous renseignements complémentaires.

L'instruction de cette affaire nous apprendra sans doute si la bande de Nonasco n'a pas séjourné à Saumur; si cet habile homme, bien digne d'une mention honorable, ne séjournait pas en notre ville dans la soirée du 23 décembre dernier, au moment où le courrier faisant le service du bureau de poste à la gare de Saumur a été dévalisé.

On peut bien, en tous cas, mettre cette petite affaire sur son compte; il en est capable et est assez bien outillé pour sa perpétration.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est ce soir que M. Chantilly donnera la première représentation sur notre scène, avec des costumes tout flamants neufs, sortant des ateliers de Paris, de l'œuvre populaire de Charles Lecocq. Elle sera jouée par M^{lle} Gomberti, M^{lle} Flamand, M^{lle} Routier, MM. Patras, de Boullanger, Laferté, et tout le personnel chantant.

Nous disions hier que la Fille de M^{lle} Angot allait atteindre, d'ici peu de jours, sa 365^e représentation sur la scène où elle a été créée. Aujourd'hui, un journal de Paris nous apprend que, les recettes de la Fille de M^{lle} Angot ne diminuant pas, et rien ne faisant pressentir qu'elles doivent baisser prochainement, la première représentation de la pièce qui doit lui succéder est reculée indéfiniment.

On prête à M. Cantin, le directeur des Folies-Dramatiques, l'idée de jouer l'immortelle (immortelle, puisqu'elle ne veut pas mourir), opérette de M. Lecocq, jusqu'à la 500^e représentation, chose qui ne se sera jamais vue.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 3 au 30 janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOUEFS.		VACHES.		VRAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS.									
MM.									
1	Remarc.	1	2	3	7	12	28	30	64
2	Tessier.	2	4	1	8	3	53	39	31
3	Touche.	»	»	1	10	»	18	»	84
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Corbineau.	1	2	4	6	3	7	41	18
6	Laigle.	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Prouteau.	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Chalot.	2	5	»	9	»	6	31	38
9	Pallu.	»	»	1	1	6	2	»	»
10	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	15	6
2	Baudouin.	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Baudouin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
13	Blain.	»	»	»	»	»	»	»	»

Faits divers.

On écrit de Châteauneuf à l'Echo rochelais, qu'un jeune homme de vingt-deux ans, le nommé François Dumas, ouvrier tonnelier, a été l'auteur involontaire d'un affreux accident.

Il était environ dix heures du matin, sa mère préparait le repas; en attendant, Dumas, décrochant son fusil suspendu contre le mur de la cheminée, voulut en vérifier les amorces.

Tout à coup, et sans qu'il ait pu depuis en donner une explication quelconque, la détonation se produisit, et la charge alla frapper presque à bout portant la malheureuse femme en plein visage.

Le jeune homme, éperdu, fou de douleur, n'eut que le temps de rejeter son arme pour

recevoir dans ses bras sa mère, qui s'affaissait sur elle-même.

M. le docteur Debouchaud, qui fut aussitôt appelé, constata que l'œil gauche était complètement crevé par un grain de plomb; il put donner espoir que l'autre œil, moins grièvement atteint, pourrait être conservé.

MAUVAIS MÉNAGE DES FRÈRES SIAMOIS.

Les deux frères Siamois, Eng et Chang, ou, comme ils se faisaient appeler dans la société, MM. Eng et Chang Bunker, parfaitement d'accord jusqu'au jour de leur mariage, n'ont pas été heureux dans la suite.

Ils avaient épousé les deux sœurs, américaines de naissance; mais la discorde, la jalousie, les querelles, les scènes les plus violentes ne tardèrent pas à entrer sous le toit domestique.

Il fallut penser à une séparation. Après avoir beaucoup réfléchi sur la manière de la rendre la plus réelle possible, il fut décidé que les deux époux auraient deux maisons séparées et que chacun des frères vivrait à tour de rôle une semaine avec sa femme.

Nos lecteurs comprennent parfaitement que les deux autres époux étaient condamnés à un éloignement forcé pendant une semaine. M. Eng laisse 6 fils et 3 filles; M. Chang 6 filles et 3 fils; leurs enfants n'ont jamais pu s'accorder ensemble.

Ils cultivaient le tabac dans la Caroline du Nord sur une très-large échelle; ils avaient acquis le respect et l'estime de leurs voisins. Chang était un peu sourd des deux oreilles, Eng ne l'était que de l'oreille tournée du côté de son frère, ce qui leur rendait assez difficile une conversation suivie.

Nés en 1811, ils furent achetés à leur mère à Meklong, royaume de Siam, par les capitaines Coffin et Hunter, qui les conduisirent en Amérique en 1829.

Après de nombreuses excursions en Europe, ils retournèrent en Amérique, où ils vécurent dans la plus grande aisance.

Ruinés par la guerre de sécession en 1863, ils firent un second et dernier voyage en Europe, où ils réalisèrent de magnifiques recettes.

Eng avait cinq pieds deux pouces et demi de hauteur. Chang avait un pouce de moins.

Le lien qui les unissait changeait insensiblement de position; dans les quinze premières années de leur naissance, ils se regardaient presque face à face; en 1829, ils étaient à côté l'un de l'autre.

Ils avaient eu ensemble la rougeole, la petite vérole, la fièvre; ils éprouvaient en même temps des pertes de sang.

Dernières Nouvelles.

Paris, 2 février, 5 h., matin.

Résultats connus des élections d'Alsace:

Strasbourg: M. Lauth, candidat français, est élu par 6,000 voix, contre M. Schneegans, candidat allemand, qui en a eu 3,000, et le socialiste Bèbel, qui a obtenu 150 voix.

Mulhouse: M. Haefely, candidat français, a été élu par 4,417 voix, contre M. Grunelius, candidat allemand, qui a réuni 545 voix, et le socialiste Liebnicht, qui en a obtenu 438.

Les élections de l'abbé Winterer, candidat français, à Altkirch, et de l'abbé Guerber, candidat français, à Guebwiller, sont assurées.

Paris, 2 février.

L'Officiel publie des décrets nommant des maires et adjoints dans 82 localités, en majeure partie dans l'Aisne, la Haute-Vienne et le Gard.

Londres, 2 février.

Les élections donnent les résultats suivants: A Londres, cinq libéraux et trois conservateurs sont élus.

Une lettre pastorale de M^r Manning a été lue hier dans les églises; elle annonce un meeting catholique pour le 6 février pour exprimer la sympathie des Anglais pour les catholiques allemands.

Le Standard publie une dépêche de Vienne du 1^{er} février: Tous les journaux semi-officiels de Vienne blâment la conduite de M. de Bismark envers la France, la Belgique et l'Italie, en disant que l'Autriche doit craindre aussi l'intervention de M. de Bismark dans sa politique intérieure. Parlant d'un article menaçant pour l'Italie, de la Gazette de Spener; les mêmes journaux disent que M. de Bismark essaye de jouer le rôle de dictateur européen, ce qui amènera une coalition européenne.

Pour les articles non signés: P. GODIN.

Théâtre de Saumur.
Direction de M. Henri CHANTILLY.
MARDI 3 février,
LE PLUS GRAND SUCCÈS DU JOUR.
LA FILLE DE M^{me} ANGOT

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Charles Lecocq.
M^{lle} Henriette GOMBERTI remplira le rôle de M^{me} Lange; M^{lle} FLAMAND celui de Clairette Angot.
Costumes composés spécialement pour la pièce par un costumier de Paris.

On commencera par:
La Pluie et le Beau Temps, comédie en 1 acte, de Léon Gozlan.
Les bureaux ouvriront à 7 h. 1/2; on commencera à 8 h. »/».

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an; terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, partres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MÈNIÈRE, place du Pilori

LA C^{ie} FRANÇAISE

VEND SON
CHOCOLAT
QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 fr. le 1/2 kilogramme,
ET SON
GACAO EN POUDRE
2 fr. 50 le 1/2 kil.
Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.
M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986:
M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.
E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.
M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.
M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en têtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicer, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Marché de Saumur du 31 janvier.

Froment (l'h.) 77 k. 30 07	Graine trèfle	50
2 ^e qualité . 74 29 37	— luzerne	50
Seigle . . . 75 19 50	Foin (h. bar.)	780
Orge . . . 65 18 50	Luzerne	780
Avoine h. bar. 50 12 50	Paille	50
Fèves . . . 75 17 25	Amandes	780
Pois blancs . 80 38	— cassées	50
— rouges . 80 31	Cire jaune	50
Graine de lin. 70	Chanvre tillé	170
Colza . . . 65	— (52 k. 500)	—
Chenevis . . 50 23	Chanvre broyé	—
Huile de noix 50 130	Blanc	—
— chenevis 50	Demi-couleur	—
— de lin . 50	Brun	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 ^{re} qualité	175
Id.	2 ^e id.	90
Ordin., env. de Saumur 1873.	1 ^{re} id.	85
Id.	2 ^e id.	85
Saint-Léger et environs 1873.	1 ^{re} id.	95
Id.	2 ^e id.	80
Le Puy-N.-D. et environs 1873.	1 ^{re} id.	80
Id.	2 ^e id.	80
La Vienne, 1873.	1 ^{re} id.	80
Id.	2 ^e id.	80

rouges (2 hect. 30).
Souzay et environs, 1873 . . . 140
Champigny, 1873. . . 1^{re} qualité . 140
Id. . . 2^e id. . . 140
Varrains, 1873 . . . 130
Varrains, 1873. . . 130
Bourgeais, 1873. . . 1^{re} qualité . 140
Id. . . 2^e id. . . 140
Resigné 1873 . . . 130
Chinon, 1873. . . 1^{re} id. . 130
Id. . . 2^e id. . 130

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 FÉVRIER 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58	20	» 05	» 20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	795	»	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	277	50
4 1/2 % jouiss. mars.	84	20	»	» 20	Soc. gén. de Crédit industriel et	645	»	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	425	»
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	»	comm., 125 fr. p. j. nov.	311	25	»	» 3	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	340	»
5 % Emprunt 1871	93	55	»	»	Crédit Mobilier	565	»	2	50	Société autrichienne, j. janv.	»	»
Emprunt 1872	92	20	»	» 02	Crédit foncier d'Autriche . . .	351	25	»	»			
— libéré	92	20	»	» 02	Charentes, 400 fr. p. j. août.	487	50	»	»	OBLIGATIONS.		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	417	50	»	» 50	Est, jouissance nov.	487	50	»	»	Orléans	279	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	417	50	»	» 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	870	»	21	25	Paris-Lyon-Méditerranée. . . .	273	75
— 1865, 4 %	453	75	»	» 75	Midi, jouissance juillet. . . .	583	75	»	1	Est	269	75
— 1869, 3 % t. payé.	288	50	»	» 50	Nord, jouissance juillet. . . .	1000	»	12	50	Nord	280	75
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . .	250	»	»	» 75	Orléans, jouissance octobre. . .	827	50	»	12	Ouest	269	75
Banque de France, j. juillet. . .	4640	»	»	» 35	Vendée, 250 fr. p. j. juill. . . .	905	»	»	» 7	Midi	274	»
Comptoir d'escompte, j. août. . .	550	»	»	» 5	Compagnie parisienne du Gaz. . .	723	75	»	3	Deux-Charentes	260	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. .	415	»	»	»	Société Immobilière, j. janv. . .	13	50	1	»	Vendée	237	50
Crédit Foncier colonial, 250 fr. .	262	50	1	25								

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir,
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En la Mairie de Varrains,
Le dimanche 1^{er} mars 1874, à une heure après midi.

1^o UNE MAISON
Située à Varrains, près l'église.

Elle se compose de deux corps de bâtiments:
Le premier consiste en deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage et grenier au-dessus;
Le deuxième consiste en deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres et un cabinet au premier étage;
Une grange entre les deux corps de bâtiments, dans laquelle il y a un pressoir avec tous ses ustensiles;
Plusieurs caves dépendent de la maison.

Cette maison joint dans son ensemble: au midi et au couchant M. Sanzay, au levant et au nord le chemin.
2^o Deux Granges, une Écurie, un Puits, un Jardin,
Contenant environ 8 ares; le tout situé en face de la maison ci-dessus désignée, joignant le chemin de grande communication et de l'autre côté M^{me} Chevalier.
S'adresser, pour visiter les lieux, à M. MOLLAY, maire de Varrains, et pour les renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire. (46)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire.
Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.
Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon au-dessus de l'entrée.
Conditions avantageuses.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A VENDRE
OU A LOUER
UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 4.
Actuellement occupée par M^{me} Milsonneau-Epagnéul.
S'adresser à M. COUTURIER, ou à M. PRAX, propriétaire au Pont-Fou-chard. (47)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,
Pour cessation de commerce,
UN TRÈS-BON DÉBIT DE VINS
Eaux-de-vie et LIQUEURS
Faisant l'angle de la rue Saint-Nicolas et de la rue Brault, parfaitement achalandé, avec un très-joli comptoir en étain.
S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, qui l'occupe. (25)

A VENDRE
D'OCCASION,

UN GRAND FOURGON OMNIBUS
S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874,
Soixante-onze ares cinquante centiares de terre,
enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.
Un logement et un moulin, dans le même enclos.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,
UNE MAISON
Au centre de la ville,
Comprenant:
Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;
Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;
Trois chambres de domestiques et greniers;
Cour, écurie et remise; caves.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands détergers, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES
Dont deux en porcelaine.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

AVIS

M. MAUBERT, ancien huissier à Saumur, après avoir régi pendant dix ans les immenses propriétés agricoles et forestières de feu M^{me} la comtesse Alfred de Montesquiou-Fézensac, est revenu se fixer à Saumur, Grand'Rue, 49, et continue à s'occuper de régie d'immeubles et expertises. (34)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie.
S'adresser au bureau du journal.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS:
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, rue GUÉNEGAUD, 15, à Paris.
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BAISSE DE PRIX
PHOSPHO-GUANO
PHOSPHO-GUANO COMPANY LIMITED CONCESSIONNAIRES
En remplacement de Peters Lawson et fils
GALLET, LEFEBVRE et C^o, Consignataires-généralistes,
Paris, 60, rue de Bondy, et au Havre.
Vente sur poids net en barils cachetés aux marques ci-dessus.
29 fr. 25 les 100 kilog. pour quantité supérieure à 50,000 kilog.
30 — — — de 30,000 à 50,000 —
31 — — — inférieure à 30,000 —
sur char, au Havre, Donkerque, Nantes, Rochefort, Bordeaux et Marseille, au comptant avant expédition.
DÉPÔT DANS TOUTS LES CENTRES AGRICOLES DE FRANCE.
Exiger rigoureusement les marques ci-dessus. — Se méfier des imitations.

LE NORD
Compagnie d'Assurances contre l'Incendie à Primes fixes,
Etablie en 1840.
Siège central: 4, rue Le Peletier, Paris.
16 millions de garantie.
INSPECTEUR DIVISIONNAIRE:
R. CHUPIN,
pour l'arrondissement de Saumur et les départements de la Vendée, Deux-Sèvres, Vienne et Indre-et-Loire.
M. CHUPIN demande des agents sérieux. Appointements fixes et fortes remises.
S'adresser, par lettre, à M. CHUPIN, expert à Fontevrault (Maine-et-Loire). (555)

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU
Publiée sous les auspices du Conseil général
NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.
Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8^o.
ABONNEMENT: Un an, 12 fr.
A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 83, Angers.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur sousigné.